

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-40

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"

CREATION ET MODERNISATION DES GITES D'ETAPES ET DE SEJOURS DE GROUPES PRIVES

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création et à la modernisation des gîtes d'étapes et séjours de groupes sont les suivantes :

* les créations doivent s'intégrer dans les thématiques prioritaires au plan départemental et correspondre aux orientations du schéma départemental de développement touristique adopté en 2010,

* l'aide est conditionnée à l'obtention d'un label de qualité identifiée au plan national (Qualité Tourisme),

* l'amplitude d'ouverture devra correspondre aux objectifs de développement d'un tourisme hors saison,

* l'hébergement doit être situé à une distance maximum de 1 kilomètre d'un sentier de randonnée pédestre, et 5 kilomètres d'un itinéraire cyclable, en bord de rivière pour la pratique du canoë.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 12 mars 2013 en vue d'examiner le dossier suivant.

SARL "Jardin d'En Naoua" : modernisation d'un gîte de groupes à Maubec

Le Jardin d'En Naoua créé en 1998 et situé à Maubec est une structure touristique qui comporte un gîte de groupe modulable en chambre d'hôtes et un gîte rural, labellisés "Gîte de France" classés 4 épis, pour un total de 23 couchages.

Dans le cadre du projet d'extension, de modernisation et de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la SARL bénéficie d'un accompagnement ADEFPAT avec la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Cette structure mérite aujourd'hui d'augmenter d'une part, sa capacité d'accueil et d'autre part, la diversification des activités proposées. Cette opération de modernisation et d'aménagement s'inscrit donc dans le cadre d'un projet global scindé en 3 tranches.

La première tranche programmée en 2013 consiste à :

- la modernisation et l'aménagement de 3 chambres du gîte de groupe qui datent de 15 ans,
- l'aménagement d'un espace accueil,
- la construction d'un auvent extérieur,

- l'aménagement des accès extérieurs tous publics (y compris PMR) aux abords du gîte,
- le chauffage de l'eau de la piscine et la couverture.

Le coût

Le coût de cette tranche s'élève à **46 887,24 € HT** décomposé comme suit :

- modernisation des 3 chambres	7 291,00 €
- aménagement de l'espace accueil	14 056,70 €
- construction d'un auvent	10 023,13 €
- accès extérieurs	5 709,06 €
- chauffage eau + couverture piscine	9 807,35 €

Total	46 887,24 €

Le plan de financement

- Montant des fonds propres	4 821,24 €
- Emprunt	28 000,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	14 066,00 €
(30 % du coût HT)	-----
Total	46 887,24 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **14 066 €**, correspondant à 30 % du montant de l'opération, qui est sollicitée pour cette opération de modernisation.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir":

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **14 066 €** à la SARL "Jardin d'En Naoua", pour cette opération s'inscrivant dans un développement durable.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (GESP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2013.....	50 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	14 066 €
- Disponible sur l'exercice 2013.....	35 934 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Tourisme Avenir » réuni le 12 mars 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 14 066 € à la SARL "Jardin d'En Naoua", pour la modernisation d'un gîte de groupes à Maubec ;
- Impute la dépense correspondant sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 (GESP) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,